...es marchandises de la rue d'Hauteville qui, ayant commis plusieurs centaines de mille francs d'escroqueries, fut remis en liberté par le juge ? Quelques semaines plus tard, on voulut le placer, il était loin. Pourquoi n'a-t-on pas révoqué le juge, ce qui eût été dommage, car c'est un magistrat distingué ?

Ce que dit M. Le Poittevin

M. Le Poittevin, qui était le doyen des juges d'instruction, a professé à l'École de droit, et a publié le *Dictionnaire des Parquets* et les *Traités de la presse* sur la jurisprudence qui régit la presse, ouvrages d'une haute valeur juridique et qui font autorité : il est un des magistrats les plus instruits et les plus éclairés du Parquet de la Seine.

L'homme est estimé à l'égal du juriste. On n'a jamais que rendu hommage jusqu'ici à la science et à la conscience avec lesquelles M. Le Poittevin remplissait ses délicates fonctions.

Interviewé par un de nos confrères, le magistrat a déclaré :

— Vous souvenez-vous des reproches qui m'étaient sourdement adressés il y a deux mois, quand je refusai coup sur coup l'élargissement de l'inculpé ? « Quoi, disait-on, voilà un homme qui, depuis le mois de décembre, est sous les verrous, privé de toute liberté, parce que, inventeur peut-être génial, il prétend posséder le secret de reconstituer la synthèse du diamant ! M. Wernher, directeur de la Société anglaise de la De Beers, qui a si légèrement remis 800 000 francs à Lemoine est évidemment intéressant, mais on a l'ensemble des citoyens de notre pays n'est pas touché par les combinaisons de ces deux hommes. Ce qui importe, c'est l'intérêt général ; et, pour le commerce diamantaire, en France aussi bien que pour celui de l'étranger, l'essentiel c'est qu'il soit prouvé que l'inventeur fait ou ne fait pas de diamants. Est-ce en le laissant dans une cellule de la Santé que vous ferez cette preuve ? Non. Lemoine insiste pour sa mise en liberté ? Donnez-la lui. Car, si vous n'y consentez pas, Lemoine, devant les juges correctionnels devant lesquels vous allez l'envoyer, ne manquera pas d'alléguer que si on l'avait laissé libre il aurait procédé à ses expériences et aurait confondu ses contradicteurs. Le doute donc subsistera et Lemoine, condamné, mais martyr, continuera à faire des dupes aussitôt après sa peine purgée et rendu à la liberté.

Ces réflexions, je me les étais faites, et je décidai de remettre l'inculpé en liberté sous caution de 25 000 francs.

[illegible] été peut-être plus [illegible] aucune responsabilité [illegible] la liberté que la Chambre des mises en accusation aurait ordonnée comme elle l'a fait pour le financier Rochette, mais que voulez-vous, je ne rejette jamais sur les autres les responsabilités qui m'incombent.

Je remis donc Lemoine en liberté. Est-ce ma faute ? Ce n'est pas cela qu'on me dire ; j'aurais dû, me dit-on, ces jours derniers, le faire arrêter de nouveau, ou plutôt par ce qu'on ne veut pas me dire les choses crûment, le faire surveiller ! Ah ! voilà le grand mot lâché ! le faire surveiller. En bon français, qu'est-ce que cela veut dire ?

Il aurait fallu que j'ordonnasse à la police de filer Lemoine, nuit et jour, n'est-ce pas ? Aller partout où il allait, le faire suivre en automobile, prendre avec lui le chemin de fer ou le bateau, car, il ne faut pas l'oublier, en le remettant en liberté, il avait été spécifié qu'il lui serait loisible, pour organiser ses expériences, d'aller aussi bien en Angleterre qu'en Allemagne. C'était attacher à sa personne au moins deux agents qui ne l'auraient pas lâché d'une semelle.

Mais ce qu'on voulait là, c'était un attentat à la liberté individuelle ! Je ne trouve pas, dans notre Code, heureusement, un article permettant une chose aussi monstrueuse. Quoi, c'est au moment où les Chambres vont avoir à examiner un projet de loi sur la détention préventive qui est effectivement abusive dans bien des cas, qu'on aurait voulu que je prisse de telles mesures ? Non, il fallait l'arrêter à nouveau, voilà tout, mais ne pas le « surveiller », ce qui n'aurait servi à rien, car, je vous le répète, il pouvait, à son aise, aller où il lui plaisait pour ses affaires. Et pourquoi faire une exception à la règle commune pour Lemoine ? Mais j'ai dans mon cabinet 80 dossiers où sont impliqués nombre d'individus qui ont commis, chacun dans la collectivité, des délits plus graves que celui dont Lemoine est coupable. Faut-il donc que j'arrête tous ces gens et que, pendant six mois, peut-être un an, je les laisse en prison dans l'attente d'une solution que je ne puis pas prévoir ? Je les ai laissés en liberté. Se présenteront-ils devant le tribunal pour s'entendre juger ? Certainement, beaucoup s'y soustrairont ; mais cela a toujours été ainsi ; c'est le jugement par défaut. On les retrouvera, ces condamnés, ne craignez rien, et Lemoine aussi. Quel dommage en résultera-t-il pour la société ? Aucun.

Puis, après un instant de silence, M. Le Poittevin a ajouté :

Je ne dirai rien contre ceux qui me frappent si injustement, les expressions dépasseraient, malgré moi, les bornes dans lesquelles il convient que je reste. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai dit tantôt, alors que je ne savais pas quelle mesure allait m'atteindre. Cette épreuve que je traverse tombe très mal en ce moment, car, comme magistrat ; ma femme est absente auprès de mon fils malade, en Vendée. Je ne veux pas lui télégraphier ; rien n'effraye comme le télégramme bref annonçant une mauvaise nouvelle. Je vais écrire.

De nombreux magistrats et avocats ont fait parvenir leurs sympathies au juge disgracié.

M. Le Poittevin ne reviendra pas à son cabinet où il est remplacé par M. Saumande, juge au tribunal de la Seine.

Le rapport des experts

Hier après-midi, avant d'apprendre sa révocation, M. Le Poittevin avait reçu le rapport de MM. Kling et Bordas, experts sur la fameuse formule trouvée dans l'enveloppe de Lemoine.

En voici la conclusion :

En résumé, nous estimons :

1° Que la note contenue dans le pli n'apporte ni au point de vue pratique, ni au point de vue théorique, aucune contribution nouvelle pouvant servir à la fabrication du diamant artificiel ;

2° Que cette note contient un grand nombre d'erreurs grossières ;

3° Qu'en suivant les indications très vagues qui y sont données, il est impossible de réaliser la fabrication du diamant.

LE TOAST DE DOEBERITZ

Berlin, 19 juin, 11 h. 50 soir. — J'apprends de source sûre que l'empereur a ordonné une enquête pour constater quel officier commit l'indiscrétion relative aux paroles adressées paroles adressées par lui, à Doeberitz, le 29 mai, aux officiers.

Aucun attaché militaire n'assistait à cette critique, excepté le plénipotentiaire militaire russe, général Tetitchef.

Tenez pour certain que nul milieu officiel allemand ne commit une telle indiscrétion. Aussi, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* démentira ce soir que l'empereur aurait employé le mot « encerclé ».

(*Débats*).

NOUVEAUX INCIDENTS EN MAURITANIE

Le correspondant du *Temps* de Podor écrit le 5 juin :

Un important medjbour de Maures dissidents s'est jeté sur un convoi de la section de ravitaillement, entre Aleg et Boghé, au puits d'Azelat, à 50 kilomètres environ de Boghé, c'est-à-dire du fleuve Sénégal.

Les abords du puits d'Azelat sont couverts de buissons épais derrière lesquels étaient dissimulés les Maures qui s'étaient approchés pendant la nuit.

Au moment toujours critique, du chargement des bagages et de l'attelage des voitures, l'ennemi a attaqué, nous tuant le maréchal des logis indigène chef du convoi, deux conducteurs et l'interprète Ali N'dao, du poste d'Aleg, les douze mulets.

Un autre medjbour de Maures dissidents a attaqué, entre Moudjeria et Tidjikdja, une reconnaissance de goumiers maures, leur a tué un homme et en a blessé un autre.

ÉCHOS DU SÉNAT

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE

Deux élections sénatoriales doivent avoir lieu, dimanche, dans le Nord et le Finistère.

Dans le Nord, trois candidats briguent la succession de M. Evrard-Eloez, sénateur radical failli, qui a pris la fuite : MM. Sculfort, industriel, ancien président du Conseil général, radical ; Deloly, député socialiste unifié ; Vandenbussche, maire de Steenbecque.

Dans le Finistère, deux candidats se présentent pour remplacer M. de Chamaillard : MM. Fortin, républicain modéré ; Fenoux, radical.

Chambre des Députés

Séance du vendredi 19 juin

Séance à 2 heures. M. Brisson préside.

Au banc des ministres, MM. Clemenceau, Pichon, Ruau, Barthou, le général Picquart, Doumergue, Briand, Maujan, Simyan.

M. Ruau dépose un projet de loi sur la constitution et le fonctionnement des Syndicats agricoles ; le projet est renvoyé à la Commission de l'agriculture.

La politique française au Maroc

M. le président. — J'ai reçu de M. Jaurès une demande d'interpellation sur les conclusions que le gouvernement entend tirer des derniers événements marocains.

La Chambre décide que la discussion en sera jointe à celle des interpellations de MM. Gervais et Deschanel, sur la politique française au Maroc.

L'ordre du jour appelle ce débat.

M. Gervais. — Au moment où les événements nécessitent un nouveau débat sur le Maroc, il est bon de rappeler les points qui ont sans cesse dominé notre action en ce pays.

Les déclarations successives de MM. Delcassé, Rouvier, Bourgeois, Pichon, ont toujours été concordantes.

Nous étions au Maroc pour protéger nos nationaux, sauvegarder nos intérêts, agir dans la mesure et les conditions fixées par l'Acte d'Algésiras au point de vue de la police des ports.

Mais il restait entendu que nous entendions respecter l'intégrité et l'indépendance de ce pays, et observer entre les deux sultans une neutralité absolue.

Aujourd'hui, nous avons besoin de savoir quels sont les résultats acquis, quelles instructions ont été données, tant au général d'Amade qu'au général Lyautey, et quelle mission a été confiée à ce dernier.

La neutralité entre les prétendants, telle que la Chambre l'avait réclamée par un ordre du jour formel, a-t-elle été observée ?

Quelle attitude le gouvernement entend-il prendre dans l'avenir à l'égard des prétendants ?

Nous entendons, nous, demander au gouvernement de se conformer strictement aux conditions de l'acte d'Algésiras.

Toute notre politique doit être une politique de volonté sans défaillance, sans provocation ni faiblesse.

Nous demandons si telle est celle du gouvernement.

M. DESCHANEL

M. Deschanel. — Il me semble indispensable de réclamer des éclaircissements sur quelques points pour que chacun puisse prendre ses responsabilités en connaissance de cause.

Nous avons le droit de réclamer ces indications au sujet de la région ouest du Maroc, à Casablanca et aux alentours, comme à l'est sur notre frontière d'Algérie, et dans le sud.

Et d'abord, quelle est notre attitude dans le conflit entre Abd-el-Aziz et Moulay-Hafid ?

Les puissances ont traité avec nous dans un acte dont on ne peut étendre le sens ; Abd-el-Aziz a signé cet acte au nom de son pays.

Mais une compétition s'est produite ; la loi coranique exige seulement que le sultan soit pris dans certaine famille ; cette condition remplie, nous n'avons rien à exiger, rien à imposer.

D'autre part, d'où en sont les opérations dans la région de la Chaouïa ? sont-elles terminées ? sinon, jusqu'où compte les pousser le gouvernement ?

A quel point et par quelles mesures compte-t-il limiter notre effort sans en perdre le bénéfice ? (Mouvement.)

Il est des officiers, le gouvernement le sait, d'esprit très pondéré et très ouvert, qui pensent qu'il serait très difficile d'endiguer le flot grandissant des combattants.

Telle est la tribu des M'draka, qui compte, dit-on, 20 000 fusils.

Jamais il n'est entré dans l'esprit de la Chambre la pensée de pénétrer plus à fond dans ce pays. (Très bien!)

D'abord, nous avons des engagements internationaux, auxquels nous voulons rester fidèles.

Mais aussi, nous ne pouvons retirer sans précaution nos troupes ; ce serait exposer au massacre les Européens de ces régions.

Il y a donc lieu de prévoir une période de transition, en vue de réduire progressivement la charge que fait peser sur nous l'occupation actuelle.

Pour l'organisation de l'ordre en ces régions nous ne pouvons mieux faire que de nous inspirer de l'exemple des Portugais, le seul peuple européen qui ait abouti à quelque résultat au Maroc.

Leur méthode consistait à aider les tribus à organiser elles-mêmes leur propre protection ; cet effort renouvelé par nous donnerait d'incontestables résultats.

Pour le rendre fécond, il est indispensable de renforcer notre service de renseignements, actuellement insuffisant et désespéré, augmenter le nombre de nos agents au courant de la langue, des mœurs du pays.

Nous devons inaugurer, dans les conditions du mandat que l'Europe nous a confié, une politique indigène active, par des relations suivies avec les tribus, par l'organisation de leurs pouvoirs locaux.

Ainsi se résume l'œuvre que nous pouvons poursuivre à l'Ouest.

Tout autre est notre situation à l'Est ; nous sommes chez nous en Algérie, libres de nos mouvements.

A notre frontière, l'Europe ne l'a jamais méconnu, et nos traités de 1845, 1901 et 1902 avec le Maroc le proclament à leur tour, nous avons pleinement le droit d'intervenir pour la sécurité de notre grande colonie.

L'insurrection des Beni-Snassen a montré pourtant quelles surprises pouvaient se produire.

Une lettre de M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, basée sur les rapports unanimes des chefs militaires, a dit combien nous devions surveiller attentivement les tribus volantes de la frontière.

Ces rapports montrent que nous ne devons pas attendre que ces tribus aient englobé tous les indécis et formé ainsi contre nous une puissante force de résistance.

Il suffit, de temps en temps, de leur prouver que nos troupes sont prêtes, pour les empêcher de troubler l'ordre.

L'unité de direction est la première condition pour réaliser l'œuvre de paix qui est en tête de notre programme.

La politique à poursuivre parmi les populations comprises entre la Méditerranée, la Moulouïa et l'Atlas, consiste à leur donner la sécurité, en pratiquant avec elle une collaboration dont elles et nous tirerons un commun profit.

Dans le Sud, il importe que nous donnions aux pillards, comme l'a fait pour les Beni-Snassen le général Lyautey, l'impression d'une force toujours redoutée.

Nous devons, en même temps, donner aux populations commerçantes l'impression que nous sommes les adversaires implacables des razzias.

Sous tous ses chefs, Lyautey, d'Amade, Bailloud, notre armée d'Afrique, comme notre marine, s'est montrée digne de son histoire. (Appl sur de nombreux bancs.)

Une fois de plus elle a montré qu'il n'est pas au monde de troupes plus braves et plus disciplinées.

Et il n'est que juste de leur adjoindre, dans un même élan de gratitude et d'admiration, les nobles femmes qui sont allées là-bas prodiguer aux malades et aux blessés les soins les plus dévoués. (Appl.)

Pourquoi tant d'efforts ? C'est que nous sommes une grande puissance musulmane et que nous avons au Maroc de grands intérêts que nous n'avons pas le droit d'abandonner.

En 1904, M. Jaurès lui-même reconnaissait notre droit d'établir en ce pays notre protectorat politique et commercial, et ne comprenait pas que l'Allemagne pût y faire quelque objection. (Appl.)

L'action française, en Algérie aussi, suscita jadis des oppositions.

Et pourtant qui donc méconnaîtrait la grandeur de l'œuvre accomplie ?

Nous devons compte à nos fils du patrimoine de nos pères.

Je n'ai pas de craintes, puisqu'il est confié à la garde du patriotisme du gouvernement de la France. (Appl.)

M. Jaurès. — Avant de prendre la parole, je demanderais au gouvernement de nous donner d'abord des explications sur les instructions envoyées par lui à nos agents. (Assentiment général.)

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Pichon monte à la tribune. (Mouvement.)

Voici, dit-il, les instructions qui ont été adressées à M. le général d'Amade :

En premier lieu, le caractère purement provisoire de notre installation y est affirmé et confirmé à nouveau.

Mais notre départ ne doit pas être opéré avant que la sécurité ait été assurée et sans que nous ayons sauvegardé les intérêts des populations dont notre présence constitue la protection.

L'œuvre de répression nécessaire semble à la veille de se terminer.

Il reste à compléter celle de l'organisation de l'ordre.

Vous la réaliserez par l'installation de postes indigènes dans la Chaouïa d'abord, puis dans la périphérie, et par leur extension, au fur et à mesure, de la formation de nouveaux indigènes dans les conditions conformes à leurs traditions.

Les instructions au général Lyautey rappellent le rôle, qui est le nôtre, de renforcer à notre frontière d'Algérie l'action des deux gouvernements, notre obligation de prêter notre concours au sultan pour le maintien de son pouvoir, le droit exclusif qui nous appartient d'organiser la police et l'établissement d'un état normal de paix aux confins des deux empires.

Voix diverses. — Quelle est la date de ces documents ?

M. Pichon. — Le 19 mai dernier.

M. Jaurès. — Si j'ai bien compris, ce sont les instructions au général d'Amade et que vous avez transmises par voie diplomatique aux divers gouvernements ?

M. Pichon. — C'est cela même.

M. JAURÈS

M. Jaurès. — Je remercie le gouvernement de sa communication, qui montre qu'il a bien compris la nécessité de préparer notre départ.

Mais il importe de signaler la double erreur essentielle commise par le gouvernement en cette affaire du Maroc, et qui continue de peser sur nous si lourdement.

La première a été, au mépris des engagements pris, d'exagérer les liens de droit contractés par nous envers Abd-el-Aziz, comme signataire de l'acte d'Algésiras.

Nous n'étions, en réalité, engagés que dans la mesure où Abd-el-Aziz représentait l'autorité du Maroc.

Qui plus est, vous vous êtes trompés sur le fait comme sur le droit, en méconnaissant le rapport exact des forces entre les deux compétiteurs.

M. Aynard disait hier que nous ne connaissions pas la psychologie des hommes d'affaires.

Celle des diplomates et des gouvernants est bien plus étrange encore (Rires) ; ils sont les seuls à ignorer ce que tout le monde sait.

Moulay-Hafid triomphe partout : hier, il était à El-Ksar, il arrive à Tétouan, il est à moitié chemin de Fez à Tanger, à la veille de vous exposer aux plus redoutables complications.

Et à ce moment même, vous ne vous inquiétez dans vos instructions au général d'Amade, que du désir de montrer le caractère d'insurrection de l'action de Moulay-Hafid.

Que faites-vous donc du vote de la Chambre, qui vous interdisait de prendre parti ? (Appl. sur divers bancs.)

Il y a eu une autre erreur de votre part : la prétention, en agissant ainsi, d'échapper aux difficultés diplomatiques.

Je ne veux prononcer aucune parole dangereuse, mais je ne puis ne pas rappeler l'affolement à la fois puéril et abject d'il y a trois ans, de quelques-uns de ceux mêmes qui, par leur imprudence, avaient provoqué le danger. (Appl. à l'extrême-gauche et sur divers bancs.)

Nous sommes de ceux qui disent que la Chambre ne doit soumettre à aucune considération du dehors la liberté intérieure de son action et la liberté extérieure de ses alliances. (Vifs appl.)

Vaillant et moi, nous vous avons rappelé les réserves qu'opposait jadis à notre interprétation de l'acte d'Algésiras certaine puissance ; c'est alors que vous avez modifié votre politique.

M. Pichon. — Jamais aucune puissance ne nous a dit, à aucun moment, que nous excédions l'acte d'Algésiras. (Appl.)

Prétendre que nous avons pu céder à des injonctions étrangères, c'est faire injure à notre patriotisme.

M. Jaurès. — Je n'ai parlé que de réserves.

M. Pichon. — Il n'y a pas même eu de réserves.

M. Jaurès. — Le *Temps* a reproduit le fait d'après un journal allemand.

Il est regrettable que les instructions données au général d'Amade aient coïncidé avec de tels incidents.

Je vous demande, pour la France, de lui éviter, à l'avenir, le retour d'aussi tristes coïncidences. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Pichon. — Qui vous a autorisé à parler ainsi au nom de l'Allemagne ? (Violentes protestations à l'extrême-gauche. — Cris : C'est honteux !)

Le silence se rétablit lentement.

M. Jaurès. — Je supplie mes amis de se calmer.

Sans grossir ni le rôle du ministre ni le mien, je me rappelle que des paroles outrageantes comme celles qui viennent de m'être adressées furent, en 1870, au corps législatif, adressées à M. Thiers lui-même. (Appl. en sens divers.)

Il y a huit ans, M. Clemenceau était avec nous pour combattre les expéditions lointaines. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Votre organisation de la Chaouïa, telle qu'elle résulte des instructions au général d'Amade, représente l'illogisme et l'accroissement de tous les dangers.

Vos postes indigènes, les ferez-vous commander par des officiers français, et ceux-ci auront-ils à prendre parti entre les concurrents ?

Si le littoral reste à Abd-el-Aziz, et pour combien de temps ? c'est que vos troupes et vos navires tiennent le littoral.

Prétendriez-vous soutenir dans les ports contre le gré des populations, le sultan déchu ?

Jusqu'ici, on peut dire que tous les ordres donnés à vos généraux, tous leurs actes avaient pour objet de soutenir un sultan contre l'autre.

Il n'y aura d'agitation qu'autant qu'on viserait à rendre nécessaire une occupation permanente.

Je ne veux pas semer de panique, j'ai la conviction absolue qu'il n'y a pas de conflit sanglant à l'horizon, mais il ne faut pas cacher que des nuages se sont élevés, et qu'il importe de les dissiper.

Il nous appartient de laisser ce peuple naissant (Exclamations) se développer en liberté, se mouvoir comme il l'entend.

Il y a, pour la France, un beau rôle à jouer devant le monde en montrant sa fidélité aux engagements pris. (Appl. à l'extrême-gauche et sur divers bancs.)

M. PICHON

Le ministre des Affaires étrangères remonte à la tribune.

L'extrême-gauche crie : « Des excuses ! »

M. Brisson. — Dans les colloques trop fréquents depuis quelque temps entre la tribune et les bancs des députés, il a pu être parfois prononcé des paroles qui dépassent la pensée de leurs auteurs.

Et je suis sûr que M. le ministre des Affaires étrangères lui-même a le profond sentiment et est prêt à déclarer que personne ici ne parle, ne peut parler et n'a parlé qu'au nom de la France. (Appl. sur de nombreux bancs.)

M. Pichon. — On ne m'a pas laissé le temps d'achever ma pensée : j'ai voulu dire que jamais aucun représentant d'une puissance étrangère quelconque ne m'avait tenu le langage que M. Jaurès m'a prêté. (Mouvements divers.)

Avant que le ministre poursuive son discours, on demande sur divers bancs une suspension de séance : elle est ordonnée.

A la reprise, M. Pichon veut poursuivre son discours.

M. Paul Constans. — Est-ce encore des injures que vous allez nous adresser ?

M. le président. — J'ai donné des explications d'accord avec M. le ministre ; la Chambre a donc reçu satisfaction. (Bruit à l'extrême-gauche.)

M. Pichon. — J'ai fait connaître les instructions données au général d'Amade pour la pacification complète de la région, son évacuation progressive et le rétablissement de l'ordre par l'organisation de la police.

Ces instructions ont été rédigées, sur les rapports des autorités militaires et civiles, dans notre pleine indépendance et sans pression ni intervention extérieure d'aucune sorte.

Ces instructions ne sont que la suite logique de notre politique au Maroc, avec le concours du Parlement, suivie sans déviation ni hésitation, et sur laquelle nous avons renseigné l'Europe chaque fois qu'un autre droit que le nôtre propre était en jeu.

Si nous avons refusé d'internationaliser l'affaire du Maroc, nous ne nous sommes jamais séparés des puissances lorsqu'il s'agissait des droits et des charges [illegible] en commun avec elles.

A la reprise, M. Pichon explique qu'on ne lui avait laissé achever sa phrase au sujet de l'incident Jaurès. Il reprend son discours.

Nous sommes restés fidèles à notre programme, et nous sommes heureux de rendre hommage à l'heureuse et brillante campagne du général d'Amade, comme à l'éclat de la bravoure et du dévouement de ses soldats. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Aussi, tous les jours les soumissions se multiplient, tous les jours la Chaouïa se repeuple, et de plus en plus nous pouvons envisager l'éventualité de l'évacuation progressive.

M. Jaurès. — Vous vous décidez à nous donner satisfaction.

M. Ribot. — Il s'agit non de vous, mais de l'intérêt de la France.

M. Pichon. — Cette intervention qui s'imposait et n'a pas été aussi inutile que certains le prétendent.

La paix n'a-t-elle pas été maintenue dans les ports, la sécurité des Européens garantie, leurs intérêts et les nôtres sauvegardés, les ententes préparées entre les nationaux des divers pays pour le développement du commerce.

Nous avons aussi, d'accord avec le maghzen et les représentants étrangers, fait aboutir la nomination et la convocation de la Commission internationale des indemnités à Casablanca.

La séance continue.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le ministre de la Marine a saisi la Chambre d'une demande de crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 4 300 000 francs.

Sur cette somme, 800 000 francs seront employés à l'installation de 40 postes de télégraphie sans fil sur les grands bâtiments et sur les contre-torpilleurs.

2 400 000 francs serviront à commander sans délai 400 000 kilos de poudres neuves pour rajeunir les approvisionnements.

1 100 000 francs seront employés à des commandes urgentes de munitions pour les canons des cuirassés.

Enfin 600 000 francs sont demandés pour relever les salaires dans les ateliers de l'artillerie de la marine, par suite de l'organisation du travail aux pièces.

CONSEIL DE GUERRE MARITIME

Matelots assassins

Toulon, 19 juin. — Le premier Conseil de guerre maritime, réuni ce matin sous la présidence du capitaine de vaisseau Caron, a commencé à juger les matelots Jacques Felici et Jean-Baptiste Sialelli et le marin vétéran Merlin, accusés d'avoir assassiné, en décembre dernier, le matelot Joseph Vestrepo, qui revenait du Maroc, où il avait été blessé.

La séance de ce matin a été consacrée à la lecture du rapport du commissaire rapporteur Deravens et à l'audition des témoins.

Des incidents se sont produits entre la défense et le commissaire du gouvernement, le commandant Schlumberger, au sujet de nombreuses contradictions dans les dépositions. Un des témoins, qui avait chargé les accusés, fut blessé dernièrement d'un coup de revolver.

La séance a été levée à midi pour être reprise à 2 heures.

LE MINISTÈRE DE LA MARINE

De la *Croix des Marins* :

Pendant que nos thuriféraires officiels célèbrent les hauts faits du citoyen ministre Thomson, qui les récompense libéralement de leurs flatteries intéressées, les faits se chargent de démontrer l'insuffisance absolue de ce ministre qui, bien qu'en apparence un peu moins sectaire que son prédécesseur, l'ignare Pelletan, n'en demeure pas moins le type du politicien présomptueux et incapable.

Ces réflexions, que certains trouveront peut-être un peu pessimistes, nous sont suggérées par une lettre que nous trouvons dans l'un des derniers numéros du journal la *Dépêche de Brest*. Cette lettre écrite, paraît-il, par un des plus brillants officiers de notre marine, constate par des faits l'incurie, le désordre et le gaspillage qui règnent dans le port de Cherbourg, et certainement dans tous nos autres établissements maritimes qui doivent se trouver dans la même situation.

On se demande vraiment s'il y a une autorité directrice dans cet important département de la Marine. Voyez, par exemple, ce qui se passe à Cherbourg. Il y a deux mois, le garde-côtes *Furieux* fut désigné officieusement pour aller au Maroc ; des travaux furent effectués à bord pour l'installation d'une cabine et d'un mât élevé pour la T. S. F. ; aujourd'hui que tout est fini, on dit que le *Furieux* ne partira pas ! !

Le croiseur cuirassé *Gueydon*, rentré il y a bientôt quatre mois du Maroc dans un piteux état, ne sera prêt que fin septembre ; il compte à l'escadre du Nord *en écritures* ; il est toujours armé avec effectifs complets, ce qui fera que pendant ses réparations, qui auront duré huit mois, ce bâtiment sera resté armé, tandis que la *Gloire*, rentrée du Maroc dans le même état, avait, par raison d'économie, été désarmée à Brest dès son arrivée ; on la réarme d'ailleurs, bien qu'elle ne soit pas prête, toujours pour figurer *en écritures* à l'escadre du Nord.

Le croiseur de 2e classe *Du-Chayla* (encore une victime du Maroc), rentré ici il y a deux mois dans un état lamentable, figure aussi dans la composition de l'escadre du Nord, qu'on pourrait décidément appeler l'escadre des Invalides; on attend *depuis deux mois* une décision de Paris pour savoir quelles réparations on pourra effectuer à ce navire ; pendant ce temps, le *Du-Chayla* est resté armé à effectifs complets ; voilà des économies bien comprises !

Le croiseur cuirassé *Dupleix*, en réserve, a reçu ses nouveaux arbres porte-hélices ; il y a un an qu'il les attendait ; on trouve qu'il n'y a pas encore assez longtemps et l'on décide de commencer les travaux... quand le *Gueydon* sera prêt ! !

L'arsenal de Cherbourg est hypnotisé par les travaux du *Gueydon* ; il semble qu'on ne puisse travailler sur deux bâtiments à la fois ; ce n'est pas la peine d'entretenir 6 000 ouvriers pour faire si peu de besogne.

Si nous passons aux contre-torpilleurs *Branlebas* et *Fanfare*, nous voyons que ces navires, qui ont terminé leurs essais de machines, attendent des munitions pour leur artillerie ; il aura fallu sept mois pour les armer et ils ne seront prêts qu'en juin...

Au point de vue du personnel, nous sommes complètement démunis ; s'il fallait armer à Cherbourg un des garde-côtes en réserve, on ne le pourrait pas : il n'y a personne.

Ces faits ne démontrent-ils pas suffisamment l'incapacité et l'incurie de notre ministre de la Marine et de ses collaborateurs et ne corroborent-ils pas les plaintes légitimes que nous ne cessons de proférer sur l'état lamentable de notre marine que nos ministres politiciens et leurs créatures conduisent à une ruine prochaine et inévitable ?

E. O.

Le jeûneur Succi

M. Édouard Lepage donne, dans l'*Eclair*, une intéressante interview du jeûneur Succi qui a échoué à la maison départementale de Nanterre :

On a fait courir le bruit que j'étais mort, en Italie. Par bonheur, je suis encore bien vivant en France. Je ne suis même pas malade de l'estomac. Mais quel intérêt a-t-on à faire croire que je suis mort ? Est-ce que mon existence fait tort, parfois, au commerce de l'alimentation ? La vérité, c'est que je ne jeûne plus, voilà tout, du moins pour le moment.

Depuis 1886, je n'ai gagné ma vie qu'en jeûnant. Vous penserez que je ne coûte pas cher à nourrir ? Erreur profonde ! Car je dévore après mes jeûnes. J'ai jeûné dans toutes les villes de France. Cent vingt ou cent trente villes, des grandes et des petites, m'ont vu ainsi jeûner, dans ma cage ou dans mon cercueil. Puis, le jeûne étant un article de premier ordre pour l'exportation, j'ai jeûné un peu partout à l'étranger, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre. Car ils n'en ont pas de jeûneurs en Angleterre.

Tanner était Américain !

Je suis arrivé ainsi, toujours jeûnant, jusqu'au mois d'avril dernier, jusqu'à Pâques. Car faut-il compter un intermède de quelques mois, trente-quatre exactement, pendant lesquels, j'ai fait du journalisme à Bruxelles, après un jeûne de trente jours ?

— Vous étiez bien préparé, lui dis-je.

— En vérité. Mais n'en parlons pas. Tout avait bien marché jusque-là, et je jeûnais à ma guise. Je m'étais spécialisé dans ma situation de jeûneur, sans concurrent, sans rival. J'en avais du pain sur la planche !

Personne ne voulait tâter du métier. Un record d'indigestion en aurait séduit peut-être, mais la famine aucun.

Et je jeûnais de plus belle, sans la moindre arrière-bouchée, lorsque, tout à coup, surgirent de maladroits imitateurs !

Malheur ! ces gens-là se figuraient que jeûne signifie tout simplement absence de nourriture, eau gazeuse et citronnade, un point, c'est tout, et que, pour être Succi, il suffit simplement de ne pas manger !

Il y faut, au contraire, certaines conditions, mais d'abord et surtout, une forte dose d'hystérie qui n'est pas à la portée de tout le monde. Pour moi, le seul fait de voir des gens qui suivent avec intérêt mes expériences, détermine brusquement dans mon organisme une véritable insensibilité des glandes de sécrétion. Je regarde la foule et la faim se supprime d'elle-même. La preuve, c'est que, chez moi, sans le sou, devant un buffet vide, non seulement je n'ai pas envie de danser, mais je trouve la situation déplorable et je me sens pris soudainement d'une fringale désordonnée. Ce serait pourtant le moment de me serrer le ventre et de faire le mort, de redevenir Succi, quoi ! Mais non, je suis seul, *dans le nul* ; personne ne me voit, personne ne sait que je jeûne. Alors, comprenez-vous, je ne suis plus Succi, le fakir européen, volontaire insensible, autosuggestionné, l'Armand Stylite, qui est resté debout, sur une colonne, sans être soutenu, sans bouger, soixante-dix-neuf heures de suite ! Je suis un homme qui a faim !

Voilà ce que n'ont pas compris les singes qui ont eu la fantaisie de me copier. Et il s'est produit des cataclysmes.

En Allemagne, à Hambourg, une femme a jeûné trente jours. Le trente et unième, elle était folle. Le trente-deuxième, pendue. La justice berlinoise a eu l'air de me rendre responsable de cette pendaison. Elle m'a interdit l'Allemagne.

A Londres, un jeune homme s'est enfermé dans une cave. Il y a jeûné. Il y jeûnait sans doute, mais il y mourait aussi. Le pis, c'est qu'il se sentait mourir et que pour rien au monde il n'aurait interrompu son jeûne. Oui, Monsieur! Il préférait mourir que de commettre cette vilaine action : manger ! On l'a retiré de sa cage, dans quel état ! Et Londres m'a interdit l'Angleterre !

En France, au Havre, une femme a voulu marcher sur mes traces et jeûner aussi. Résultat : elle a jeûné huit jours, puis, au lieu d'aller faire, comme moi, un bon repas très substantiel, qui s'imposait, elle s'est habillée en blanc, s'est rendue à Sainte-Adresse et s'est précipitée dans la mer, du haut de la falaise, pour se faire manger des poissons ! Est-ce assez ridicule ! Mais son geste désespéré m'a fermé la France et Paris ! pour combien de temps ?

Voyons ? Est-ce juste ? Est-ce que je dois payer pour tous ces mangeurs inconscients ? Qu'on leur interdise le jeûne, auquel ils sont impropres, mais qu'on me laisse exercer en paix ma profession, puisqu'il est établi que je suis un jeûneur ! Est-ce qu'on ne s'est jamais avisé d'interdire l'insensibilité physique aux fakirs, sous prétexte que quelques déments se sont troué la peau avec des épingles ou se la sont rôtie avec des charbons ardents ?

Bref, j'y suis, et toutes ces interdictions m'ayant mis à fond de sac, il a bien fallu, momentanément, me résoudre à ne plus jeûner, et ne sachant que faire autre chose, je suis arrivé ici le 14 mai. Je suis tombé, par bonheur, sur le plus aimable des directeurs qui, sitôt connue mon entrée dans la maison, m'a fait appeler, a écouté mes avatars et mes déboires, et m'a casé tout de suite dans la troisième section, celle des hospitalisés valides qui ont café le matin, vin à midi, et où l'on mange presque trois fois par jour, viande et légumes ! Il m'a demandé ensuite si, en dehors de mon jeûne, je ne me sentais pas apte à quelque chose de moins spécial. Si. Je me sentais apte à très bien soigner les malades. Je suis, du reste, infirmier dans la Société étrangère de Genève, la Croix-Rouge internationale. Alors, il m'a fait entrer à l'infirmerie, le 26 mai, comme panseur, dans le service du docteur Sepelier, ancien chef de clinique du docteur Potain. Je suis très bien. On me considère, non pas comme un hospitalisé, mais comme un ami de la maison. Je fais ce que je veux et je mange à ma faim. Je travaille aussi, j'amasse de l'argent pour repartir dans quelques mois, si je trouve un engagement. Il faut espérer que d'ici là toutes ces interdictions qui pèsent sur moi seront levées et que je pourrai recommencer à jeûner... Mais je bavarde... je bavarde et je ne m'aperçois pas qu'il est 6 heures... Entendez-vous la cloche ?... Vous ne dînez donc pas ? Vous êtes un homme terrible !... Moi, je me sauve... Au revoir !... Au revoir !... J'ai faim !...

EXCELLENT MOUVEMENT

Nous venons de parcourir le *Courrier de l'Union noëliste*, dans le *Noël* du 18 juin, et nous tenons à dire combien nous sommes édifiés du zèle avec lequel ses membres se portent partout au soutien des œuvres catholiques. « Soyez de vraies apôtres », disait Mgr Villard à quelques-unes d'entre elles. Elles le sont, qu'elles le soient de plus en plus.

LE « NOEL » A VALENCE

Jeudi, belle journée noëliste à Valence. De nombreuses députations sont venues de Romans, Privas, Saint-Marcellin. Messe solennelle à la cathédrale. Séance présidée par Mgr Chesnelong. Enfin, procession de la Fête-Dieu, dans l'enclos Saint-Victor.

Appel de l'Œuvre du Vœu national

Nous avons reçu de l'œuvre du Vœu National au Sacré Cœur l'appel suivant que nous reproduisons bien volontiers en ces jours préparatoires à la fête du Sacré Cœur :

Monsieur le directeur,

Le Comité du Vœu national au Sacré Cœur de Jésus, vient solliciter de vous une aide suprême pour achever l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

Le grand Pape qui a consacré, en 1899, le genre humain au Sacré Cœur, nous a assuré que nous devions placer en Lui toutes nos espérances, lui demander et attendre de Lui le salut.

Oui, nos pères ont promis à Dieu, en 1871, de lui élever, en témoignage de réparation et d'amour, l'Église qu'il avait demandée deux siècles auparavant à la France et qui, par les sacrifices qu'elle représente, est un superbe cri de confiance et une ardente demande de secours. *Lapides clamant.*

Mais elle n'est pas terminée. Qui sait si Dieu n'attend pas qu'elle le soit pour nous venir en aide ?

Aidez-nous, Monsieur le directeur, à convaincre tous les catholiques de la nécessité de s'unir dans un dernier et décisif effort pour achever l'ex-voto de la France ; aidez-nous à les atteindre par l'intermédiaire de votre journal, si dévoué aux causes de Dieu et de la France.

Le Sacré Cœur est le seul espoir de la France.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

H. ROHAULT DE FLEURY, *secrétaire général* ; LE CAILAR, *secrétaire général adjoint* ; CH. DE MARCILLY, *secrétaire du Comité*.

LA BONNE PRESSE DANS LA VIENNE

A Montmorillon a eu lieu, jeudi soir, la fête de la « bonne presse ».

400 personnes y assistaient, et l'archiprêtre présidait, entouré du clergé de la ville.

M. Goetghebeur a traité dans sa conférence le sujet important de l'influence de la presse au xxe siècle.

Ce matin vendredi, réunion importante de dames. Un Comité de propagande a été constitué.

Plusieurs conférences cantonales ont été données depuis lundi à Dangé, Larochepozay et Vaussay.

Signalons en particulier les résultats pratiques des réunions de Dangé, où deux Comités de dames ont été constitués.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(*Ind. de 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1907*)

M. Debay, greffier à la Cour d'appel de Limoges, le 17 juin, 64 ans. — M. Justin Jaillet, à Courpière (Puy-de-Dôme). — M. de Chabre, bâtonnier de l'Ordre des avocats, à Quimper, mort subitement en sortant du tribunal.

INFORMATIONS DU SOIR

AU MAROC

Une dépêche du consul de France à Casablanca annonce qu'il y a eu une série d'engagements aux environs de Marrakech entre les Srarhna et d'autres tribus contre les troupes hafidistes. Ces engagements ont été défavorables aux partisans de Moulay-Hafid.

Du correspondant particulier du *Temps* :

Berlin, 19 juin. — J'ai eu confirmation que la chancellerie a reçu des envoyés hafidiens une lettre pour notifier l'arrivée à Fez de Moulay-Hafid et demander la reconnaissance de celui-ci.

Cette lettre ne changera rien à l'attitude de l'Allemagne, qui estime que la reconnaissance de Moulay-Hafid dépend de toutes les puissances signataires de l'acte d'Algésiras, et que celles-ci n'ont, dans tous les cas, pas à se consulter sur ce point avant que Moulay-Hafid n'ait entrepris des démarches auprès de chacune d'elles.

L'Allemagne est toujours d'avis du reste de ne prendre aucune initiative en cette matière, mais on estime néanmoins à Berlin qu'il faudra, à un moment donné, tenir compte de la situation de fait qui existe à Fez, d'autant plus que des commerçants de diverses nationalités qui avaient quitté la ville, manifestent l'intention d'y retourner.

LE RETOUR DE M. CRUPPI

M. Cruppi a déjeuné hier à la Granja avec le roi et la famille royale.

Le ministre a rapporté une excellente impression de son séjour à Saragosse et à Madrid et surtout de l'accueil chaleureux qui lui a été fait par le roi et le gouvernement.

M. Cruppi rentre aujourd'hui par le Sud-Express.

LES VIANDES MALSAINES

Chalon-sur-Saône, 19 juin. — Le tribunal de Chalon a condamné à 50 francs d'amende un charcutier qui avait fourni au 56e d'infanterie des saucisses qui contenaient 50 % de déchets et de tendons.

LES FÊTES DE HOCHE

Le général Picquart, ministre de la Guerre, présidera le banquet Hoche, qui aura lieu le 28 juin, à Versailles.

On annonce la mort de :

Mme l'amirale Fournier, femme du vice-amiral Fournier, décédée en son domicile, 65, avenue Bosquet.

Marseille, 19 juin. — Les obsèques du général Amourel auront lieu demain samedi, à 4 h. ½, à Marseille, avec le concours du clergé. Le corps sera transporté à la gare et dirigé ensuite sur Paris, où l'inhumation aura lieu.

Mâcon, 19 juin. — Les obsèques de M. Démôle, sénateur de Saône-et-Loire, auront lieu dimanche après-midi à 3 heures, à Saint-Julien-de-Civry, canton de Charolles.

Le chiffonnier du nom de Welté, dont on avait annoncé la disparition et même l'assassinat, vient d'être retrouvé à Château-Thierry, où il était depuis quarante-huit heures.

LE CERTIFICAT PRIMAIRE D'UN FILS DU ROI SISOWATH

On nous télégraphie de Toulon :

Aux examens pour le certificat d'études primaires qui ont eu lieu cette après-midi à Bandol (Var), le prince Souphanouvong, fils du roi Sisowath, a été reçu avec compliments. Le prince a 22 ans et demi.

PALAIS DE JUSTICE

L'AUTOMOBILE DU ROI DES BELGES

La 8e Chambre correctionnelle a condamné cette après-midi à 50 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts, Locken, chauffeur d'automobile du roi des Belges qui, le 17 décembre avait écrasé un cycliste, place de la Concorde.

L'avocat du prévenu avait soulevé l'incompétence du tribunal prétendant que Locken, étant au service d'un souverain, devait bénéficier de l'immunité diplomatique.

LE PLAIDEUR IRASCIBLE

Le 29 mai dernier, M. Sourbé était arrêté à la 3e Chambre de la Cour d'appel de Paris au moment où il essayait de tirer un coup de revolver sur Me Decraigne, avocat de son adversaire.

Traduit aujourd'hui devant la 11e Chambre correctionnelle, l'inculpé a plaidé l'incompétence du tribunal. Il a soutenu, qu'ayant eu l'intention de tuer il devait être traduit devant la Cour d'assises.

A huitaine pour jugement.

LA FAILLITE DU CRÉDIT MINIER

Me Barboux a terminé aujourd'hui sa plaidoirie en concluant à la confirmation du jugement déclarant la faillite du Crédit minier.

A huitaine pour conclusions du ministère public.

LA RÉVOCATION DE M. LE POITTEVIN

La révocation de M. Le Poittevin continue à causer au palais une grande animation.

On s'étonne de la décision du ministre, car M. Le Poittevin n'a accordé à Lemoine la liberté provisoire que sur réquisition du procureur de la République.